



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

En réponse aux motions libérale/PPN et radicale « Drogue et sécurité »,
et de M. Patrick Erard, concernant la lente déstructuration du tissu social
et les nouvelles missions d'encadrement de la jeunesse

(du 15 avril 2002)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le 17 mars 1992, MM. Marc-André Nardin et Gérard Bosshart, au nom du groupe radical et libéral/PPN, déposaient une motion soutenue par 9 cosignataires. Cette motion avait la teneur suivante :

On constate malheureusement que la consommation de drogue, les agressions, les larcins, les vols à l'arraché et par effraction, bref les actes de délinquance en général se multiplient en ville et inquiètent la population en général, les personnes âgées en particulier, sans parler du vandalisme qui dénature les rues, les murs et les façades.

L'inquiétude de la population est renforcée par le fait que l'autorité et la police semblent débordées par ces phénomènes ou n'ont plus la volonté de réagir.

Face à cette situation, les soussignés prient le Conseil communal d'étudier les mesures à prendre pour informer la population de l'activité de la police en matière de prévention et de répression, afin de renforcer le sentiment de sécurité et d'étudier les mesures concrètes à prendre pour lutter plus efficacement contre la délinquance en ville, par exemple en renforçant la présence de la police parmi la population, en déchargeant les agents en uniforme des travaux administratifs et en définissant des priorités, afin que l'effectif déjà restreint de la police puisse être affecté essentiellement aux tâches lui sont dévolues et en particulier à la prévention et la répression des infractions.

Cette motion a été amendée par les groupes libéral/ppn et radical qui ont proposé un nouveau texte qui remplaçait totalement la motion initiale. Sa teneur était la suivante :

Le Conseil communal est chargé d'établir un rapport sur sa politique en matière de prévention, de traitement et de répression de la toxicomanie et, d'une manière plus générale, sur les problèmes de la sécurité en ville.

Après un très long débat, la motion amendée a été acceptée par votre Conseil dans sa séance du 22 juin 1993.

Le 25 novembre 1998, M. Patrick Erard déposait une motion soutenue par 6 cosignataires concernant la « lente déstructuration du tissu social et les nouvelles missions d'encadrement de la jeunesse » dont le texte était le suivant :

La détérioration de la situation économique et une certaine évolution de notre société, entre autres engendrent une lente déstructuration du tissu social sur lequel reposait en bonne partie le système éducatif. La conséquence est l'émergence de nouvelles tâches pour une grande partie des institutions communales et cantonales, ayant de près ou de loin des missions d'encadrement et d'écoute de la jeunesse.

Nous demandons au Conseil communal de mener une réflexion sur cette situation et d'associer les différents services concernés à la recherche d'améliorations sectorielles envisageables. Nous souhaitons que soit étudiée l'éventuelle mise en réseau de ces différentes institutions. Et nous trouvons judicieux de joindre au rapport demandé une vue synthétique de ce qui est déjà entrepris et par qui.

Lors de sa séance du 26 août 1999, votre Autorité approuvait cette motion par 36 voix sans opposition.

2. Préparation de la réponse aux deux motions

Suite à l'adoption de la motion Patrick Erard et à l'initiative du directeur de l'Instruction publique d'alors, Monsieur Jean-Martin Monsch, une commission formée de 20 personnes, (ci-après Groupe Violence) composée notamment de 5 membres de la Commission scolaire, a dressé l'inventaire des actions envisageables et réalistes susceptibles d'améliorer le climat et par conséquent de limiter le problème de la violence et des incivilités dans notre ville.

Le rapport du Groupe Violence, qui est annexé au présent rapport, a été déposé en janvier 2001. La Commission scolaire et le Conseil communal en ont été saisi durant le 1^{er} semestre 2001.

Ce rapport comprend 3 axes essentiels :

1. La création d'un poste de délégué-e à la jeunesse
2. De nombreuses propositions d'actions en vue d'améliorer la sécurité dans notre ville
3. Des réflexions sur les principes et les modes d'actions à mettre en œuvre, (voir pages 54 à 57 du rapport du Groupe Violence).

Au vu de l'importance de ce dossier, la direction de l'Instruction publique a souhaité confier le travail de mise en place à une petite équipe qui, le moment venu, pourrait constituer le noyau du groupe de pilotage à disposition du/de la délégué-e à la jeunesse dans la conduite de sa mission (voir chapitre 4.2).

Ce groupe était formé de Madame et Messieurs:

Francine LIECHTI	Directrice de l'Ecole enfantine (EE)
Jean-Luc KERNEN	Directeur de l'Ecole primaire (EP)
Souhaïl LATRECHE	Médecin des écoles
Blaise MATTHEY	Police locale, responsable de l'éducation routière et de la prévention
Jean-Claude PERROUD	Responsable de l'éducation physique à l'Ecole secondaire
Jean-Claude REGAZZONI	Directeur à l'Ecole secondaire (ES)
Jean-Marie TRAN	Responsable du Centre d'animation et de rencontre (CAR)

Le Conseil communal après avoir procédé à l'examen approfondi de ce dossier vous propose, suivant en cela l'avis du Groupe Violence, la création d'un poste de délégué-e à la jeunesse dont le statut sera présenté au **chapitre 4** du présent rapport.

Le mandat de cette personne comprendra notamment et prioritairement la mise en œuvre des actions proposées dans le rapport du Groupe Violence, dont le détail est précisé au **chapitre 5**.

Les projets des différents services communaux pour lutter contre le phénomène de la violence et des incivilités sont précisés au **chapitre 6**.

Le présent rapport a donc pour but de répondre aux deux motions susmentionnées.

Le Conseil communal tient à préciser qu'il a déjà été répondu partiellement à la motion « Drogue et sécurité » dans le cadre du rapport du Conseil communal du 5 octobre 2000 concernant la création d'un SIS chargé des problèmes sanitaires et de lutte contre le feu et d'une Police chargée exclusivement des tâches de Police qui a été traité par votre Autorité dans sa séance du 31 octobre 2000 (PV CG 2000-2004 pp. 413ss.).

En ce qui concerne la motion Patrick Erard, le Conseil communal y répond **en proposant la création d'un poste de délégué-e à la jeunesse**, étant entendu qu'il est apparu nécessaire à notre Conseil ainsi qu'au groupe de pilotage qu'une personne puisse mettre sur pied les actions à entreprendre en faveur de la jeunesse. Le présent rapport, conformément à la demande de la motion Patrick Erard, prévoit une mise en réseau des différentes institutions et un certain nombre de propositions qui seront mises sur pied grâce au ou à la délégué-e à la jeunesse.

Il est d'ailleurs prévu que notre Conseil vous saisisse d'un nouveau rapport faisant le bilan des actions déjà entreprises après 3 ans d'expérience. Au besoin, notre Conseil vous proposera d'autres actions complémentaires destinées à lutter contre la violence et les incivilités de la jeunesse.

Notre Conseil a souhaité que le présent rapport vous soit présenté en même temps que la réponse à la motion Pierre Bauer concernant les loisirs de la jeunesse en ville de La Chaux-de-Fonds.

En effet, ces deux rapports répondent à la même préoccupation et ont un lien étroit de connexité puisque leur objectif commun est de s'occuper de la jeunesse de notre ville d'une part, en proposant l'engagement d'un-e délégué-e à la jeunesse et la mise sur pied d'actions tendant à lutter contre la violence et les incivilités et, d'autre part, en définissant précisément les missions du Centre d'animation et de rencontre en faveur de la jeunesse de notre ville.

3. Etat de situation

La jeunesse...

« Aujourd'hui, la jeunesse aime le luxe. Elle a de mauvaises manières, méprise les autorités, n'a aucun respect des personnes âgées et bavarde quand elle devrait travailler. Les jeunes ne se lèvent plus quand des personnes âgées entrent dans la chambre. A table, ils « bouffent » et croisent leurs jambes. Ils répondent à leurs parents et tyrannisent les instituteurs »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette citation peu favorable à la jeunesse n'est pas le résultat d'une interview réalisée de nos jours lors d'un micro-trottoir, mais est de Socrate (philosophe grec qui a vécu entre 470 et 399 av JC). Cela ne signifie pas pour autant que nous sous-estimons la situation actuelle, mais ce texte de l'Antiquité, ainsi que d'autres que nous aurions également pu citer démontre bien que la Société a toujours connu un problème avec sa jeunesse, même s'il est possible que le phénomène ait pris encore plus d'ampleur ces dernières années.

La violence est indissociable de cette phase de la vie qu'est l'adolescence. Aujourd'hui, toutefois, la violence s'est emparée des enfants dès 10 – 12 ans déjà. De plus, le nombre de jeunes qui se signalent par des actes de violence est en constante augmentation.

Le monde des adultes ne comprend pas ; il n'en finit pas de s'interroger, d'enquêter et de publier sur le sujet, de rechercher des solutions pour arrêter cette lente dégradation du climat d'une part entre les jeunes eux-mêmes et entre la jeunesse et le monde des adultes d'autre part.

Les actes de violence traduisent souvent un état de malaise dont les causes sont diverses et cumulatives. Notre Société s'est complexifiée, s'est diversifiée, notamment au niveau culturel. Les valeurs véhiculées par les parents ne sont plus celles de notre jeunesse ou ne sont plus en adéquation avec celles actuelles de notre culture. Pour les jeunes, la cohérence a disparu.

Le monde adulte n'assume plus toujours le rôle d'autorité qui doit être le sien dans le processus de formation de tout adolescent.

Auparavant l'adolescence, passage de l'enfance à l'âge adulte, avait une durée limitée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette période de vie a pris une grande importance, largement valorisée par le monde économique et les médias.

C'est dire les difficultés que rencontrent les jeunes à s'insérer dans le monde adulte.

Ce contexte ne leur permet pas d'y trouver les repères indispensables à leur formation d'adultes.

Le jeune agit, réagit, il se prouve qu'il existe. Il veut aussi prouver à l'autre qu'il existe, et le fait sous des formes diverses : propos injurieux, actes d'incivilité, d'irrespect envers l'autre ou la propriété d'autrui et, phénomène le plus inquiétant, par des actes d'autodestruction.

Dans le cadre de leur formation, les adolescents d'aujourd'hui se signalent par une absence de projet et un manque d'engagement et d'investissement.

La Société se doit de réagir. Un travail de longue haleine nous attend.

Le monde adulte doit assumer son rôle de référence et d'autorité. Il doit donner des signaux clairs à sa jeunesse qu'il entend accompagner dans ce passage à l'âge adulte en lui offrant les repères nécessaires. Il doit l'accepter, s'efforcer de l'écouter, de la comprendre et de construire son avenir avec elle.

Nous tenons également à préciser que la personne qui sera délégué-e à la jeunesse collaborera étroitement avec les éducateurs de rue qui ont été mis sur pied par le canton dans le cadre des 13 mesures proposées par le Conseil d'Etat dans son rapport d'information au Grand Conseil, du 23 août 2000, concernant la mise en place de mesures de lutte contre la violence juvénile et la violence à l'école.

4. Création d'un poste de délégué-e à la jeunesse

Le Conseil communal, comme déjà signalé dans le présent rapport, est d'avis qu'il est impératif de pouvoir créer dans notre ville un poste de délégué-e à la jeunesse. Sur la base des renseignements pris dans d'autres localités de Suisse romande, il est souhaitable que le poste de délégué-e à la jeunesse puisse bénéficier, à terme, d'une petite équipe de collaborateur-trice-s directs pour l'équivalent de 1,6 poste complet. Cette norme est avancée en tenant compte des informations fournies par les responsables de villes concernées, en l'adaptant à la taille de La Chaux-de-Fonds.

4.1. Cahier des charges

Ce cahier des charges est un projet appelé à être adapté pour tenir compte au mieux de l'évolution dans l'exercice du mandat de délégué-e à la jeunesse.

Le poste de chef-fe de service qui sera créé sera placé sous la responsabilité directe du membre du Conseil communal directeur-trice des Affaires culturelles qui est déjà responsable du CAR. En effet, il apparaît que le rôle du/de la délégué-e à la jeunesse dépassera largement le cadre scolaire pour s'inscrire dans celui d'une politique globale de la jeunesse, raison pour laquelle nous n'avons pas estimé judicieux de rattacher ce poste à la Direction de l'Instruction publique. Néanmoins, étant donné que ces problèmes de violence et d'incivilités de la jeunesse concernent plusieurs dicastères, le Conseil communal créera une délégation chargée de ce problème fondamental qui comprendra les directeurs-trices des Affaires culturelles, de l'Instruction publique et de la Police. En effet, il est indispensable que le ou la délégué-e puisse avoir des contacts réguliers avec cette délégation du Conseil communal qui lui fixera les axes principaux pour la mise sur pied d'une politique de la jeunesse que nous appelons de nos vœux.

Les missions du ou de la délégué-e seront les suivantes :

- Etre l'interlocuteur-trice de la jeunesse et assurer le lien entre les jeunes de la ville et les autorités politiques
- Coordonner, au besoin initier, la mise en place des actions retenues par le Groupe Violence
- Faciliter la réalisation de projets en faveur de la jeunesse et avec celle-ci ou, au besoin, susciter de tels projets
- Assurer la cohérence des actions conduites sur les plans communal, cantonal, romand et national

Cette personne bénéficiera, pour accomplir ses différentes missions, de l'apport et de la réflexion d'un groupe de pilotage dont la mission et la composition seront décrites au chapitre 4.2.

Le ou la délégué-e devra pouvoir entretenir un réseau de compétences et de relations avec les différents services communaux et bénéficier de contacts privilégiés, notamment avec l'Instruction publique, la Police, les Travaux publics, les Affaires culturelles, l'Office des sports, la Gérance communale ainsi que certains services cantonaux.

De plus, dans le cadre de son budget, il devra pouvoir décider et répondre rapidement aux sollicitations ne nécessitant pas un engagement financier important et également aux diverses demandes formulées par les jeunes en particulier, et la population en général.

Il collaborera notamment avec :

- Le bureau-santé qui regroupe des responsables de toutes les écoles de notre Ville (voir point 6.7)
- Le parlement des jeunes
- Les sociétés locales et les associations concernées par la jeunesse, en particulier les diverses communautés étrangères
- Les éducateurs de rue
- Les institutions en charge de la jeunesse les divers groupes scouts, les Eglises, ...
- Les Fondations ou associations d'ainés (Pro Senectute, Club des loisirs, AVIVO, Mouvement des aînés, ..) dont la disponibilité et les compétences de certains de ses membres pourraient être d'un précieux secours.

Pour remplir son mandat le ou la délégué-e à la jeunesse devra posséder un certain nombre de compétences :

- Avoir le sens de l'écoute, s'abstenir de tout jugement
- Avoir le sens de l'analyse de toute demande
- Répondre rapidement, mais avec discernement, à toute demande ponctuelle
- Savoir rendre visible et favoriser toute initiative
- Savoir parler à la jeunesse et être à sa portée
- Conduire toute action pour et avec la jeunesse

Comme déjà précisé, le ou la délégué-e à la jeunesse aura rang de chef-fe de service et sera engagé par un contrat de droit privé pour une durée initiale de 3 ans. Il ou elle sera assisté-e de collaborateur-trice-s placés sous sa responsabilité et qui seront engagé-e-s à temps partiel. Du point de vue de la localisation géographique, le ou la délégué-e travaillera dans les locaux du CAR et bénéficiera des infrastructures de ce service. Cependant, **cette personne ne dépendra pas hiérarchiquement du CAR**, mais directement de la direction des Affaires culturelles.

4.2. Groupe de pilotage

Les diverses expériences menées dans les différents cantons romands montrent que l'isolement d'un délégué à la jeunesse face aux tâches qui lui sont confiées est un frein à la réalisation des projets et à l'accomplissement de son cahier des charges.

Le groupe de pilotage a pour but d'aider et de soutenir le ou la délégué-e à la jeunesse dans la réflexion et la conduite des actions à mener. Le groupe de pilotage n'aura pas de pouvoir décisionnel. Il se réunira au minimum quatre fois par année, sa composition pourrait être la suivante :

- Le délégué-e à la jeunesse
- Un représentant du parlement des jeunes
- Le délégué aux Affaires culturelles
- Le délégué à l'Office des sports
- Le responsable du Centre d'animation et de rencontre
- Le représentant de la Police locale chargé de l'enseignement de l'éducation routière et de la prévention
- La directrice de l'Ecole enfantine
- Le directeur de l'Ecole primaire
- Un directeur-trice de l'Ecole secondaire
- Le médecin scolaire
- Le président du groupe violence
- Un journaliste

Le représentant du Parlement des jeunes sera appelé à transmettre au groupe de pilotage l'avis des jeunes en formation (Lycée, CIFOM et autres écoles professionnelles) mais également des jeunes gens et jeunes filles déjà insérés dans le monde du travail.

Suivant l'évolution de la démarche, il faudra peut-être envisager une représentation plus importante des jeunes hors scolarité obligatoire au sein du groupe de pilotage, notamment ceux qui fréquentent des écoles hors de la région.

Le journaliste aura pour rôle de relayer et de rendre visible auprès de la population toutes les initiatives et actions qui seront organisées avec la jeunesse.

Le groupe de pilotage pourrait, le cas échéant, faire appel à une personnalité de la Ville qui a cessé ses activités professionnelles.

Cette personne, par son charisme, son sens des contacts, ses ouvertures à l'échelle locale, régionale, cantonale ou nationale ainsi que par son dévouement pour toute la jeunesse pourrait être un facilitateur des différentes démarches à entreprendre pour la réalisation des projets.

Le groupe pourra, en cas de besoin, faire appel à d'autres personnes ou services ressources pour un dossier particulier. Nous pensons, par exemple au CIFOM, au Lycée, à l'Office des mineurs, à l'Autorité tutélaire, à la Police de sûreté, etc.

4.3. Coordination entre les différents services et le ou la délégué-e à la jeunesse

Le ou la délégué-e à la jeunesse est appelé-e à travailler en étroite collaboration avec, en particulier :

- le Centre d'animation et de rencontre
- l'éducateur de rue
- le délégué culturel
- le responsable de l'Office des sports

Mettre sur pied une politique de la jeunesse et plus particulièrement être l'interlocuteur de notre jeunesse et assurer le lien entre les jeunes et les autorités politiques fait obligation au (à la) délégué(e) de prendre en compte la diversité des publics avec lesquels il (elle) sera appelé(e) à collaborer. Cet aspect pluriculturel exigera également une collaboration étroite avec le bureau du délégué aux étrangers et les diverses communautés étrangères constituées en notre ville.

Les formes de collaboration sont à créer et à construire. Pour exemple, le tableau suivant présente des suggestions sur la base des propositions d'actions citées dans le rapport du Groupe Violence.

Délégué-e à la jeunesse	Educa- teur de rue	Respon- sable des sports	Délégué culturel	CAR
1.1.1 Mobiliser les associations sportives et culturelles pour offrir leurs prestations plus largement et moins formellement dans les quartiers		X	X	X
1.1.2 Proposer, en complément, des activités de type sportif ou culturel pour les temps de loisirs, de vacances ou au sortir de l'école		X	X	X
1.1.3 Proposer des lieux que les jeunes puissent investir		X	X	X
1.1.4 Etre à l'écoute des jeunes, leur apporter l'aide nécessaire à la réalisation de leurs projets, au besoin leur proposer des défis et les accompagner dans leur réalisation	X			X
1.1.5 Donner la possibilité aux jeunes d'accéder à des manifestations à moindre prix		X	X	

1.1.7. Créer une bourse Emploi-Jeunes				X
1.1.8. Mettre en place des éducateurs de rue, des médiateurs de quartier	X			
1.1.9. Favoriser la médiation par les pairs et envisager plus particulièrement la formation de jeunes à l'animation en faveur de leurs pairs désœuvrés	X			X
1.1.11. Améliorer les possibilités pour les enfants en difficultés, en crise ou en rupture d'être écoutés (téléphone, lieu, personne, Internet,...)	X			X
1.1.15. Mettre en place des projets d'expression dont le thème central serait la prévention de la violence			X	X
1.2.8 Ouvrir l'école à la vie sociale de la ville – informer le corps enseignant				
1.2.10 Collaborer avec les associations, groupements et personnalités des nouvelles communautés étrangères pour favoriser leur intégration ou intensifier les liens avec les anciennes - informer les communautés étrangères – collaborer avec le délégué aux étrangers				
2.1.2 Créer des lieux, des événements où les différentes générations se rencontrent – faire le lien avec les différentes organisations ou institutions				X
2.1.6 Valoriser la famille en organisant des journées festives à son intention		X	X	X
2.1.7 Aider les personnes entreprenantes à accéder facilement aux prestations de la Commune				
2.1.8 Responsabiliser les tenanciers d'établissements publics à l'égard de la jeunesse				
2.1.10 Au niveau urbanistique, veiller à ne pas créer de ghetto – collaborer avec la commission d'urbanisme				
2.1.11 Veiller à proposer une politique d'information de qualité				X

De même, ce tableau propose **quelques actions intéressantes mises en place dans d'autres cantons**, avec ces mêmes collaborations:

Délégué-e à la jeunesse

- ✓ Développer la convivialité dans les parcs publics (contacts jeunes, personnes âgées, familles,...) Installer des buvettes
- ✓ Lors d'une fête en ville, réunion par le ou la délégué-e des associations sportives, culturelles et organisation de démonstrations
- ✓ Organiser des petits jobs
- ✓ ...

Délégué aux sports

- ✓ Organiser des démonstrations (roller-cross ; skateboard ; course de trottinette,...) Le BPA est présent et peut répondre aux questions du public
- ✓ Développer le mouvement Hip-Hop
- ✓ ...

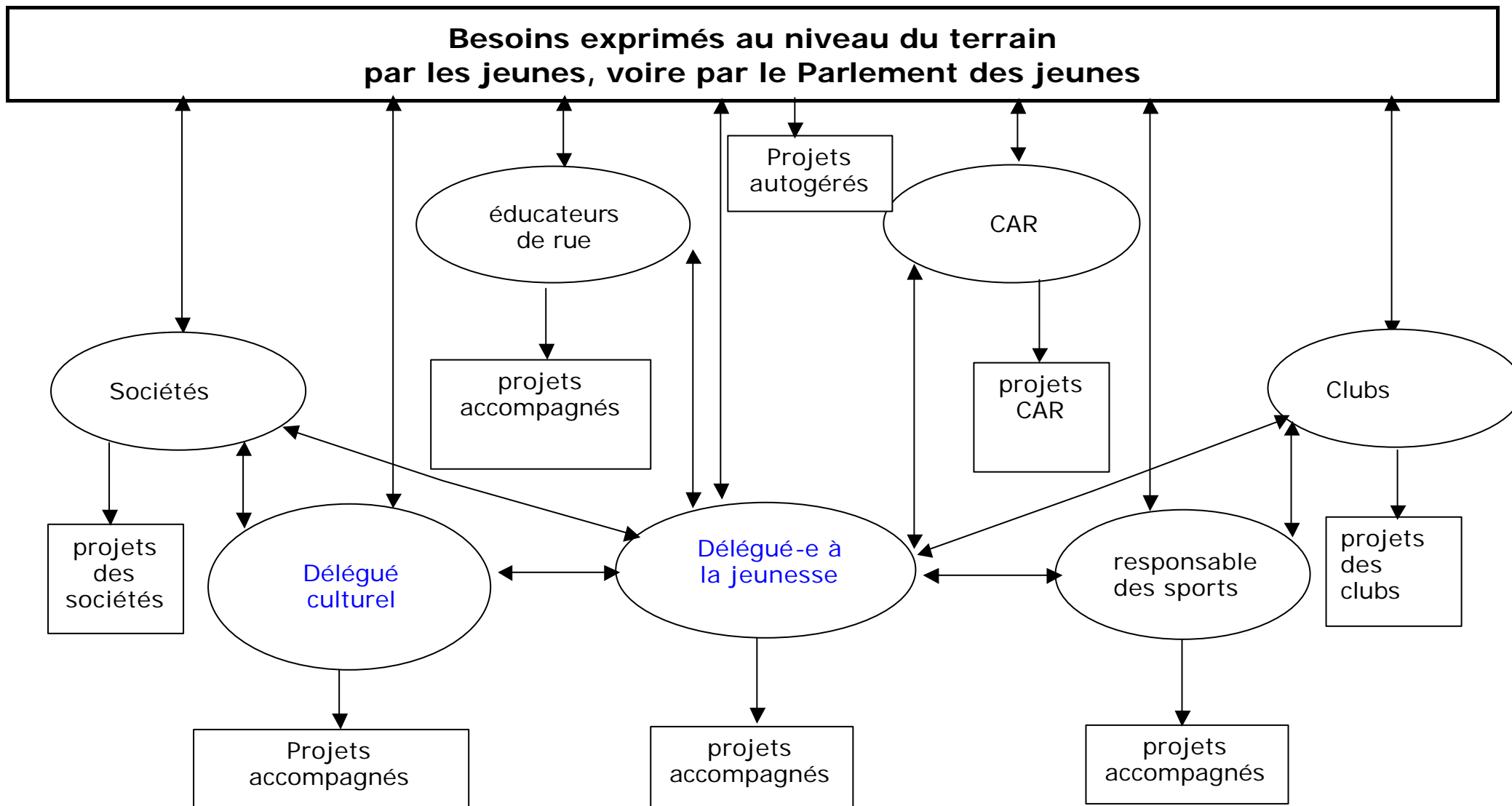
Délégué culturel

- ✓ Mise à disposition de locaux de musique (les jeunes peuvent s'y rendre un soir par semaine, improvisent...)
- ✓ Utilisation des kiosques à musique (plein air) et organisation d'animations musicales ou théâtrales (gratuites)
- ✓ ...

CAR / Educateur de rue

- ✓ Mise à disposition d'un local d'informatique
- ✓ Créer un lien de rencontre où les adolescents peuvent partager leurs cultures, développer des projets, ainsi que trouver du réconfort et un soutien face aux problèmes qui se posent à eux
- ✓ « Aumônerie » itinérante : bus qui arpente la ville ouvert aux jeunes pour un temps d'écoute, un café...
- ✓ ...

4.4. L'organigramme suivant présente l'articulation entre les jeunes et/ou le Parlement des jeunes, les différents services communaux concernés, les sociétés, les clubs et le délégué-e à la jeunesse



4.5. Missions et objectifs du Centre d'animation et de rencontre (CAR), de l'éducateur de rue et du ou de la délégué-e à la jeunesse

En complément de l'organigramme, voici une présentation qui définit les missions et les objectifs du Centre d'animation et de rencontre (CAR), de l'éducateur de rue et du délégué-e à la jeunesse.

Centre d'animation et de rencontre (CAR)

Structure

Le CAR est un service communal placé sous la responsabilité de la cheffe du dicastère des Affaires culturelles. Le CAR est formé d'une équipe composée d'un animateur responsable et de quatre autres animateurs-trices ainsi que d'une secrétaire.

Public cible

Deux secteurs: Enfants de 6 à 13 ans et adolescents de 13 à 17 ans.

Missions

Enfants: Organiser et offrir des activités ludiques créatives et sportives.

Adolescents: Accueillir, écouter et échanger avec eux.

Objectifs

Enfants: Mener des animations à caractères pédagogiques et structurés dans un cadre défini.

Adolescents: Définir, conduire et gérer des projets d'animations avec les usagers, en fonction de leurs demandes et favoriser l'intégration sociale.

Lieux d'animation

Les activités du CAR peuvent se dérouler dans plusieurs lieux :

- Siège du CAR, Serre 12
- Ferme Gallet, David-Pierre-Bourquin 57
- Repas de l'Ecolier, Charrière 2 bis

Ou en fonction des activités programmées à l'extérieur.

Educateur de rue

Structure

La fonction d'éducateur de rue est une prestation mise en place par l'État. Le mandat de gestion a été confié à la Fondation Carrefour. Il s'agit d'une expérience pilote conduite sur 3 ans. Un poste d'éducateur de rue à 100 % (formé de deux personnes) est en place depuis février 2001 dans les Montagnes neuchâteloises.

Un autre poste d'éducateur est prévu sur le littoral.

Public cible

Les préadolescents (12-15 ans), les adolescents (16-18 ans) et leur famille. Ce qui caractérise ces jeunes est le fait qu'ils sont en général à la limite de la délinquance, souvent désœuvrés, parfois zoneurs, ayant perdu le lien social. Ils sont fréquemment issus de milieux défavorisés sur le plan socioculturel et économique; la rue est leur lieu de prédilection et la bande, leur moyen d'expression.

Missions

La démarche se veut souple; aborder et se laisser aborder par les jeunes, pour établir le contact et le dialogue.

Objectifs

Les objectifs assignés sont :

Créer des espaces d'écoute et d'échanges pour favoriser l'expression des jeunes.

Lieux d'intervention

L'éducateur de rue devrait être présent dans tout lieu fréquenté par la jeunesse, notamment les manifestations la concernant.

Délégué-e à la jeunesse

Structure

Le ou la délégué-e à la jeunesse fait partie d'un service communal placé sous la responsabilité de la cheffe du dicastère des Affaires culturelles. Le délégué-e bénéficie d'un bureau à la rue de la Serre 12 et des prestations du secrétariat du CAR, étoffé à cette occasion.

Public cible

Tous les jeunes de notre ville.

Missions

- Etre l'interlocuteur de la jeunesse et assurer la liaison entre les jeunes de la ville et les autorités politiques.
- Coordonner, au besoin initier, la mise en place des actions retenues par la commission violence.
- Faciliter la réalisation de projets en faveur de la jeunesse et avec celle-ci ou, au besoin, susciter de tels projets.
- Assurer la cohérence des actions conduites sur les plans communal, cantonal et romand.

Objectifs

Les objectifs sont ambitieux. Il doit mettre en place une véritable politique en faveur de tous les jeunes de la ville en collaboration avec tout organisme en charge de jeunes.

Lieux d'intervention

Tout dépendra des actions menées et des modes de collaboration

4.6. Aspect financier

Le ou la délégué-e à la jeunesse bénéficiera d'un budget de fonctionnement qui devrait, à terme, ascender à **CHF 100'000,—**, salaire non compris

Il disposera de locaux qui comprendront :

- un bureau équipé en informatique et relié au nœud cantonal
- une salle permettant la réception de plusieurs personnes
- l'aide d'un secrétariat

Du point de vue budgétaire, les charges annuelles seront les suivantes :

4.6.1. Rémunération

Délégué-e à la jeunesse	Poste à 100 %	CHF 90'800.--
Collaborateurs directs	Poste à 60 %	CHF 45'000.--

Le secrétariat du centre d'animation et de rencontre devra augmenter son personnel par l'engagement d'un-e

Secrétaire	Poste à 40 %	CHF 30'000.--
------------	--------------	---------------

Le ou la délégué-e à la jeunesse bénéficiera ainsi d'un secrétariat ouvert toute la journée afin de pouvoir répondre aux sollicitations du public.

4.6.2. Aménagement du bureau

L'aménagement d'un bureau pour le ou la délégué-e à la jeunesse au 1^{er} étage du bâtiment du CAR, rue de la Serre 12, s'élèvera à environ CHF 17'000,— (dépense unique).

5. Proposition d'actions ébauchées ou mises en place

Les propositions qui suivent, définies dans le rapport du groupe violence, apparaissent comme prioritaires. Toutes celles qui se voient précédées de la lettre (R) sont à réaliser. Les lettres (P) et (E) indiquent respectivement que l'action est en place ou ébauchée.

La création d'un poste de délégué-e à la jeunesse figure au point 1.1.6. Sa mise en place permettra de faciliter la réalisation des actions répertoriées.

Avec la même numérotation que celle du rapport, la situation connue à ce jour vous est précisée.

1.1.1. Mobiliser les associations sportives et culturelles pour offrir leurs prestations plus largement et moins formellement dans les quartiers.

(P) Activités proposées par l'école durant la semaine de relâche mais prises en charge par les sociétés.

(P) Lanterne magique

(P) La liste de toutes les sociétés sportives et culturelles qui peuvent accueillir des jeunes en âge de scolarité obligatoire est transmise à tous les élèves

(P) Animation et accueil proposé par le CAR

1.1.2. Proposer, en complément, des activités de type sportif ou culturel pour les temps de loisirs, de vacances ou au sortir de l'école.

(P) Activités proposées par l'école durant la semaine de relâche mais prises en charge par les sociétés.

(P) Colonies organisées par l'école primaire en collaboration avec le CAR.

(P) Colonies organisées par la Rouvraie en collaboration avec Pro Juventute.

(P) Animations proposées par le CAR

(P) Camps et cours organisés par J+S

(P) Activités organisées par le secteur privé : Théâtre des enfants, Talus Circus, La Coquille,...

(P) La fête de la Musique

1.1.3. Proposer des lieux que les jeunes puissent investir.

(P) Le CAR donne cette possibilité.

(P) Plusieurs endroits sont à disposition : Terrains de sports, rampe située place des forains, rampe du centre sportif, différentes places de jeux, cours d'école, le jardin de circulation, ...

(R) Remarque : la jeunesse tient à conduire ses activités dans un endroit situé à la vue de tous. La présence d'une buvette pourrait parfois fidéliser certaines équipes. Il n'existe pas, à notre connaissance, de lieu que les jeunes pourraient investir complètement.

1.1.4. Etre à l'écoute des jeunes, leur apporter l'aide nécessaire à la réalisation de leurs projets, au besoin leur proposer des défis et les accompagner dans leur réalisation.

(E) Les animateurs des ACO théâtre (Activités complémentaires à options) ont réalisé cette démarche l'année scolaire passée avec le spectacle Kaooh.

(P) Le tournoi de street-hockey.

(P) Le parlement des jeunes et le conseil des élèves (en place dans chaque centre secondaire).

1.1.5. Donner la possibilité aux jeunes d'accéder à des manifestations à moindre prix.

(P) La Lanterne Magique

1.1.6. Créer un poste de délégué-e à la jeunesse.

(R) La création d'un tel poste est un signe politique important et clair à l'égard des jeunes. Il apparaît comme déterminant.

1.1.7. Créer une bourse Emploi-jeunes.

(R) A créer en collaboration avec d'autres services, notamment Job Service.

1.1.8. Mettre en place des éducateurs de rue, des médiateurs de quartiers.

(E) Deux postes d'éducateurs de rue (100 % de poste au total) sont opérationnels depuis le printemps dans les Montagnes neuchâteloises. Cette mise en place est l'une des 13 mesures acceptées par le Grand Conseil à la suite d'un rapport du Conseil d'Etat sur la délinquance, du 23 août 2000.

1.1.9. Favoriser la médiation par les pairs et envisager plus particulièrement la formation de jeunes à l'animation en faveur de leurs pairs désœuvrés.

(E) A l'initiative du bureau-santé, une expérience a été mise sur pied en 1993-1994 à l'Ecole Technique.

(E) Le CAR s'efforce, malgré ses moyens limités d'assurer occasionnellement la médiation.

(P) Bikini-Test propose une offre de formation à l'animation.

1.1.10. Assurer l'accueil des enfants seuls avant et au sortir de l'école.

(E) La réflexion est lancée sur le plan cantonal.

(P) Deux foyers de l'écolier accueillent le matin avant l'école les enfants et leur offrent un petit déjeuner. L'après-midi (Lu-Ma-Je 15h30-17h30 et Me 13h30-15h30), 9 foyers accueillent les élèves de l'Ecole primaire.

(P) Le CAR, en collaboration avec l'école primaire et le foyer de l'écolier, organise un repas de midi à l'intention des enfants qui seraient seuls et qui habitent dans les quartiers de la Charrière.

(P) Les crèches (liste à disposition)

(E) Différents collèges mettent à disposition un lieu réservé aux élèves, sans animation.

(P) La ferme Gallet.

1.1.11. Améliorer les possibilités pour les enfants en difficultés, en crise ou en rupture d'être écoutés (téléphone, lieu, personne, Internet, ...)

(P) Le service socio-éducatif de l'EE-EP et de l'ES joue en grande partie ce rôle.

(P) SOS- enfants.

1.1.12. Créer des structures d'accueil pour les enfants en crise, en rupture ou expulsés momentanément de l'école.

(E) L'espace CRIC (classe de remédiation intensive du comportement, mis en place à la rentrée d'août 2001 devrait répondre à cette proposition, en particulier pour les élèves du degré secondaire.

(P) Le GREP (Groupe de réflexion pluridisciplinaire) est une autre forme de réponse.

1.1.13. Créer des lieux de prise en charge des victimes de violence, d'abus sexuels, ..., pour leur apporter de l'aide (agresseur et agressé).

(P) SAVAS (Service d'aide aux victimes d'abus sexuels)

(P) Centre d'information LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions)

(P) OM (Office des mineurs)

(P) OMP (Office médico-pédagogique)

(P) Réseau de pédiatrie

(P) www.guidesocial.ch donne l'accès au réseau.

(R) Il reste à créer un catalogue plus précis.

1.1.14. Soutenir les jeunes en difficultés par un accompagnement de plus longue durée (type AEMO action éducative en milieu ouvert).

(P) L'AEMO prend en charge sur une durée de 18 mois, qui peut être fragmentée.

(P) La section de la Croix-Rouge de La Chaux-de-Fonds propose depuis 18 mois un service psychoéducatif. Pro Juventute, district de La Chaux-de-Fonds, s'est associé pour obtenir l'aide des pouvoirs publics, leur projet d'encadrement familial étant très voisin. On doit d'ailleurs préciser que la Ville participe financièrement à titre d'essai à ce service pour une somme de CHF 30'000.-- et que le Canton apporte également une aide financière.

1.1.15. Mettre en place des projets d'expression dont le thème central serait la violence.

(E) Dans le cadre des ACO Théâtre, la démarche a été utilisée pour monter KAOOH

(E) L'action « ruban vert » à l'Ecole secondaire (ES) de Numa-Droz a questionné les enfants des classes enfantines du même collège. Les élèves ES sont venus expliquer leur projet.

(E) La Troup'badour propose un spectacle de prévention contre la violence aux élèves intéressés. Les classes forment le chœur dont les chants racontent le scénario de l'histoire jouée en même temps par les acteurs. L'Ecole primaire (EP) va profiter de cette offre. On peut d'ailleurs préciser que la Ville apporte son appui financier à ce spectacle.

1.1.16. La société est invitée à proposer elle aussi des limites, notamment en réintroduisant l'heure de couvre-feu.

- 1.1.17. Mettre en place une politique d'information systématique de toutes les actions entreprises dans notre ville dans le secteur de la jeunesse mais aussi en matière de violence.

(R) Le ou la délégué-e à la jeunesse en assurerait la coordination

- 1.2.1. Développer, dans l'école, les principes de base indispensables à la vie en groupe, notamment le respect de l'autre. Le cadre fixé par l'institution doit être clairement précisé à tous.

(P) Dans les écoles enfantines, primaire et secondaire, le maître de classe est invité à établir avec ses élèves des règles de vie. De plus, l'école secondaire a, en collaboration avec le corps enseignant, établi une charte, texte fondateur de toutes les actions entreprises dans l'école.

(P) Dans le canton de Neuchâtel, 86% des maîtresses enfantines se sont formées au programme P3 (Prévention – Promotion à la santé – Préscolarité)

- 1.2.2. Améliorer la surveillance aux récréations, introduire au besoin des animateurs de récréation.

(P) Aujourd'hui les élèves sont surveillés à la récréation, cette surveillance est dépendante de l'âge des élèves. Les élèves de fin de scolarité font l'objet d'une surveillance moins étroite que les élèves des petits degrés, l'objectif de l'école étant de leur apprendre l'autonomie.

Quant à l'animation des récréations, elle ne rencontre pas l'accord des directions d'école.

(P) Le périmètre scolaire est donné aux parents des élèves de l'école secondaire.

- 1.2.3 Préparer le corps enseignant à mieux assumer la part éducative de son métier et mettre en place des mesures d'accompagnement souples et efficaces.

(E) Des démarches ont été entreprises et la HEP BEJUNE propose un ou plusieurs modules de formation de ce type. Nous encourageons les enseignants qui complètent leur formation dans ce sens.

- 1.2.4 Créer un groupe d'intervenants sociaux – éducateurs, conseillers pédagogiques, assistants,- en cas de violence à l'école (en classe ou dans le collège).

(P) A ce jour, le seul organisme à disposition de l'école est le groupe ADOC

A l'EE, les assistants du SSE interviennent ainsi que la psychologue de la CEPE (Consultation pour les écoles enfantines et primaires).

1.2.5 Mélanger les élèves de l'école secondaire lors de certaines leçons.

(R) Cette proposition sera en partie réalisée si le projet de restructuration de l'école secondaire est mis en place.

Aujourd'hui, certains enseignements sont dispensés à des élèves de toutes sections :

(P) Les ACO, qui sont destinées à tous.

(P) Les chorales et l'orchestre.

(P) Les spectacles proposés aux élèves.

1.2.6. Dispenser une éducation aux médias.

(R) Cette mesure, qui a pour but de comprendre les médias et d'avoir un regard critique sur ceux-ci, est de la compétence du DIPAC. Un programme romand existe mais la grille horaire ne permet pas sa réalisation.

1.2.7. Aménager les espaces de vie d'un établissement scolaire.

(R) Un effort s'impose dans ce domaine. Il faut aménager les cours, améliorer l'aménagement de l'intérieur des différents bâtiments scolaires. Les cours sont des espaces de vie du quartier mais doivent être réservés aux élèves en période scolaire. Une signalisation précisant ces dispositions doit être mise en place.

1.2.8. Ouvrir l'école à la vie sociale de la ville.

(P) En 9^{ème} préprofessionnelle, cette ouverture est proposée dans le cadre des demi-journées de biologie.

(E) L'EE a participé à la décoration de Noël des vitrines de la ville (ours décorés).

(E) Le Comité « Vivre La Chaux-de-Fonds » a demandé et obtenu la collaboration des EE, EP et ES pour la création d'un calendrier de l'Avent géant afin de créer un événement pour Noël 2002.

1.2.9. Projets d'école à mettre en place.

(E) Chaque école est invitée à donner, pour cette première phase, le projet qu'elle entend mettre en œuvre cette année scolaire ; ces différents projets font partie du présent rapport.

1.2.10. Collaborer avec les associations, groupements et personnalités des nouvelles communautés étrangères pour favoriser leur intégration et intensifier les liens avec les anciennes.

(P) La Commission Enfants immigrés remplit ce rôle en partie.

1.2.11. **(P)** Définir les actes de violence à l'école et expliciter les sanctions prises en regard de tout acte de violence.

L'école secondaire s'est dotée d'une charte et en conséquence de règles de fonctionnement dans l'école, dans le centre et dans la classe. Un document à l'intention des enseignants intitulé Respect des règles précise les différentes procédures mises en place. Une permanence pour les heures de retenue le mercredi après-midi est instaurée et assurée par le corps enseignant.

E) L'EE travaille à l'élaboration d'une charte

1.2.12. Analyser la violence institutionnelle

(R) Aucune démarche sérieuse n'a été entreprise dans ce sens.

1.2.13. Aider les élèves à gérer leurs émotions, développer l'écoute des élèves, en particulier au sein du groupe-classe.

(E) A l'école primaire de plus en plus de classes et de collègues instituent des conseils. Leur gestion mérite cependant une réflexion voire une formation pour être constructive et éviter certains obstacles.

(P) A l'école secondaire, les élèves d'un degré ont reçu une initiation à la gestion des situations violentes. Cette démarche se poursuit mais ne sont envoyées à cette formation que les classes qui posent des problèmes de discipline. Cette formation est dispensée par des professionnels extérieurs à l'école et donc cette prestation a un prix.

1.2.14. Veiller à maintenir des classes dont l'effectif est raisonnable.

(E) Les directions d'école ont bien évidemment ce souci, partagé d'ailleurs par la Commission scolaire, mais parfois il est difficile à réaliser pour des raisons financières.

2.1.1. Ouvrir la société aux différentes collectivités issues des migrations internationales et aux groupes générationnels.

(R) Cette proposition est à explorer.

- 2.1.2. Créer des lieux, des événements où les différentes générations se rencontrent.
- (E)** A part des actions très ponctuelles, à Noël notamment, cette proposition n'a pas fait l'objet à ce jour d'investigations particulières.
- (E)** Des membres du mouvement des aînés disent régulièrement des contes dans les classes des petits degrés.
- (E)** Des classes EE se déplacent ponctuellement au home de la Sombaille ou à Temps Présent et partagent des activités avec des personnes âgées : bricolages, chants, cuisine, ...
- 2.1.3 Mettre en place un réseau de conseils éducatifs et sociaux à disposition des élèves, des parents, des enseignants.
- (E)** A l'école, le Service socio-éducatif de l'EE-EP et de l'ES remplit en partie cette fonction. Il s'agirait de dresser la liste des organismes particuliers qui répondent à cette proposition.
- (R)** La mise en place des antennes « Jeunes en santé » proposée par la PSAJ serait une réponse.
- 2.1.4 Intensifier les possibilités d'accueil, d'aide et d'accompagnement des familles en difficultés avec l'un de leur enfant.
- (E)** Aujourd'hui, l'Office des mineurs (OM) apporte en partie cette aide, mais par manque de moyens cette dimension dans l'accompagnement n'est pas assurée totalement. De plus les familles doivent donner leur accord. Et en cas de refus, quelle solution ?
- (P)** L'AEMO peut également être d'un grand secours.
- (P)** « La Trottinette » remplit ce rôle (pour la petite enfance) et bénéficie d'une aide financière de la Ville
- (E)** La réflexion existe dans le cadre de la Politique de santé et d'appui à la jeunesse (PSAJ)
- 2.1.5 Mise sur pied par les autorités communales d'un dispositif d'accueil personnalisé des nouveaux arrivants suisses et étrangers dans la commune.
- (R)** A réaliser.
- 2.1.6 Valoriser la famille en organisant des journées festives à son intention.
- (R)** A réaliser

2.1.7 Aider les personnes entreprenantes à accéder facilement aux prestations de la Commune.

(R) Le ou la délégué-e à la Jeunesse devrait, entre autre, avoir cette tâche.

2.1.8 Responsabiliser les tenanciers d'établissement publics à l'égard de la jeunesse.

(R) Stratégie préparée. A mettre en place.

2.1.9 Donner des moyens plus adaptés à la justice.

(R) Une démarche sur le plan cantonal s'impose.

2.1.10 Au niveau urbanistique, veiller à ne pas créer de ghetto.

(R) Sensibiliser le service d'architecture et le service d'urbanisme.

2.1.11 Veiller à proposer une politique d'information de qualité.

(R) La présence proposée dans le groupe de pilotage d'un journaliste est de nature à favoriser cette démarche.

2.1.12 Etablir une charte chaux-de-fonnière à la citoyenneté.

(R) A réaliser.

2.2.1. Ouvrir l'école aux familles des élèves.

(P) L'Ecole infantine accueille naturellement les parents puisque la majorité d'entre eux accompagnent leur enfant en classe. Régulièrement, des réunions de parents, des spectacles, des expositions, des pique-niques, sont des occasions d'ouvrir l'école aux familles.

L'Ecole primaire organise régulièrement des réunions de classe, des fêtes, des kermesses, des spectacles qui favorisent les échanges parents-école.

(E) A l'école secondaire, cette ouverture est davantage prise en compte cette année scolaire dans les réunions des parents au degré 6.

2.2.2. Améliorer la relation entre la famille et l'école par la collaboration avec une ou plusieurs associations de parents.

(R) A ce jour l'association de parents ASPAREL (Association des parents des élèves) n'est pas très active et ne représente pas l'ensemble des parents. Il serait souhaitable de solliciter les parents pour que soit créée une association de parents, véritable partenaire de l'école.

2.2.3. Intégrer les parents à la vie de l'école.

(R) A réaliser.

(P) Les soirées GIS (Groupe d'information sexuelle) à l'école infantine sont très appréciées.

6. Projets des écoles et des institutions pour la présente année scolaire (2001-2002)

" L'Ecole reste un des rares espaces où s'élabore une culture commune qui permette aux gens de se comprendre et de vivre ensemble ".

Cilette Cretton rédactrice en chef de la revue L'Educateur.

Si le ou la délégué-e à la jeunesse devra mettre son énergie pour lancer et mener la réalisation des diverses actions proposées, les écoles et les différents services représentés, aujourd'hui, au sein du noyau du groupe de pilotage proposent, à court terme, les actions suivantes, car nous sommes tous concernés par le phénomène de la violence dans les écoles. Cette situation nous fait craindre que nos enfants n'en soient victimes tôt ou tard. Il faut y pallier.

Face à la montée de la violence, l'école se doit de préciser qu'en classe et à la récréation la situation est considérée en général comme gérable. Par contre en dehors du temps scolaire, force est de constater que la situation s'aggrave.

Evidemment, il ne s'agit pas forcément de coups et de blessures. Il n'en demeure pas moins que certains enfants souffrent régulièrement d'agressions verbales ou physiques.

Bien souvent, les phénomènes de violence sont ponctuels, variables. Ils dépendent des personnes, des circonstances et des lieux. Leur ampleur et leurs effets sont également ressentis de façon différenciée.

On ne peut pas parler de violence de façon généralisée; on assiste plutôt à des faits épisodiques, à des manifestations sporadiques de violence dont on a peine à imaginer qu'ils ne soient éradiqués un jour. La Société évolue, le métier d'enseignant change et l'école doit prévenir la violence dans les établissements, seuls endroits où des actions de prévention peuvent encore être conduites auprès de toute la jeunesse.

Nous pensons, par exemple, aux actions qui sont actuellement proposées, par les écoles, le Centre d'animation et de rencontre, la Police, le Service médical et le bureau santé de notre ville.

6.1. ECOLE ENFANTINE (EE)

Elle seconde la famille dans l'éducation.

Face à la complexité des attentes émergeant des familles, des milieux politiques et économiques, un groupe de maîtresses enfantines s'est constitué au cours de l'année scolaire 2000-2001.

Ce groupe a souhaité mener une réflexion relative à l'instauration d'une **charte** dès l'Ecole enfantine, document qui sera prochainement mis en vigueur

Le projet de charte donne un signe clair des règles de vie qui devraient se retrouver dans toutes les classes enfantines de la ville.

Actuellement, un texte relativement bref, une brochure, des jeux et une bibliographie sont en cours d'élaboration. La charte est « testée » pendant l'année scolaire 2001-2002 dans quelques classes.

Ce projet, soutenu par la Direction des EE, celle de l'Instruction publique et la Commission de l'Ecole enfantine, entre parfaitement bien dans le cadre du rapport « Groupe Violence ».

La mise en place de cette action nécessite :

- la transmission des informations aux enseignants, aux parents et aux médias
- l'animation de séances d'échanges et de réflexions
- l'engagement de conférencier
- la diffusion de la charte aux parents, aux responsables de crèches
- la réalisation d'un site Internet
- la création d'un dépliant et sa diffusion
- la confection de posters
- l'achat de livres spécifiques
- l'élargissement de cette démarche pédagogique au niveau cantonal, voire au niveau de la Suisse romande

6.2. ECOLE PRIMAIRE (EP)

Les actions entreprises dans le cadre de l'Ecole primaire s'articulent en fonction des besoins, des personnes, des circonstances et des collègues. De façon assez généralisée, on peut dire que le corps enseignant est sensibilisé et attentif au problème. Les cours de formation existent et sont bien fréquentés.

Le principal de l'action préventive primaire se situe au niveau quotidien : mettre en place dans sa classe un climat de respect et de confiance qui permette à chacun de s'exprimer; réserver des moments où l'on puisse parler de ses émotions, de ses relations; mettre en place des règles de vie de classe ou de collègue; instituer et faire vivre des Conseils de classe ou de collègue.

Partant de l'observation que mieux on se connaît, mieux on se respecte, de nombreuses actions favorisant les échanges entre classes ont lieu régulièrement.

Certains collègues mettent l'accent dès le début de l'année scolaire sur l'accueil dans le bâtiment lui-même. Corps enseignant et concierge se présentent à tous les élèves. On quitte la zone de l'anonymat pour favoriser les échanges et le respect.

Pour pouvoir bénéficier d'un climat serein, l'école s'ouvre sur l'extérieur. Les fêtes de collègue, les kermesses, les spectacles et les expositions sont d'excellentes occasions de travailler à un projet commun, d'intégrer les parents dans sa réalisation, d'inviter les gens du quartier à entrer dans l'école, de permettre aux enfants d'être reconnus par leurs parents dans le cadre scolaire, de provoquer des rencontres et des échanges informels avec les parents et le public.

Les réunions de parents en classe sont l'occasion pour les enseignants d'évoquer les problèmes quotidiens de relations dans la classe et de partager leurs soucis avec les parents de façon générale. Les situations particulières exigent des contacts individuels qui sont de plus en plus nombreux.

Cependant ces actions sont la source d'une surcharge de travail importante pour le corps enseignant. Il est extrêmement lourd de s'investir dans ces démarches éducatives et de mener de front les tâches d'enseignement qui doivent rester prioritaires.

Parallèlement, force est de constater que de plus en plus d'enfants de milieux socio-économiques défavorisés ont de la peine à entrer dans les apprentissages, particulièrement dans celui de la lecture. L'augmentation de l'illettrisme est une illustration de ce phénomène.

L'École primaire inscrit donc la prévention de la violence dans le quotidien. D'autre part, elle souhaite initier quelques actions plus spécifiques en rapport avec les problèmes évoqués. Ces projets sont brièvement décrits ci-dessous.

1. Pratiques pédagogiques au quotidien visant à favoriser la constitution de la personnalité de l'enfant et le développement de bonnes relations avec les autres :

- par l'expression écrite
- par la gestion structurée de son travail scolaire
- par la concentration et la découverte de soi-même (relaxation)
- par un travail éducatif autour des contes

2 classes concernées

2. Projet de prévention contre la violence par une pratique de la danse et du mouvement.

- Objectif :
- s'exprimer avec son corps, dans le respect de soi et des autres
 - se situer dans un espace, partager un espace avec d'autres, se mouvoir avec confiance
 - créer puis exécuter une chorégraphie
 - permettre aux enseignants d'intégrer d'autres pratiques dans leur enseignement de l'éducation physique
 - permettre aux enseignants de développer des compétences collectives dans l'élaboration et la conduite d'un projet commun

4 classes primaires et 4 classes enfantines concernées

3. Projet de consultation pour enseignant-e-s et pour groupes d'enseignants

- Intention :
- par l'action d'un-e psychologue engagé-e dans l'école à raison de 4h par semaine pendant 3 ans,
 - permettre au corps enseignant de disposer d'un lieu d'écoute; une personne-ressource assurerait l'accueil des enseignant-e-s désireux de parler des situations qui leur font problème, de leur mal-être, de leurs angoisses, dans le but de trouver dans l'échange des pistes d'actions individuelles;
 - permettre au/à la psychologue de passer dans des classes pour évaluer la situation relationnelle entre élèves, entre élèves et enseignant-e et pour aider le/la titulaire à dépasser un problème à ce niveau ;

- permettre à des collègues d'un même établissement d'être coachés dans des projets de prévention, de développement de compétences relationnelles ou dans la recherche de solutions à des problèmes communs.

4. *Projet de partenariat avec les parents*

- Intention :- par l'action d'une psychologue 2h par semaine pendant 3 ans, jeter les bases d'un partenariat école-familles; trouver un mode d'échange nouveau entre ces 2 pôles de la vie de l'enfant.
- cette expérience pratique se ferait en parallèle avec le travail du groupe cantonal chargé de réfléchir à cette problématique.

5. *Projet d'appui intensif pour enfant en grandes difficultés d'apprentissage*

Intention : constatant que l'échec scolaire est une source d'exclusion, nous formons le projet expérimental d'un appui intensif destiné aux élèves de 2^e année qui seraient en échec grave en lecture au mois de décembre, soit après 1 an et 4 mois d'école; il s'agit, à travers l'action d'une enseignante engagée pour 20 périodes, de consacrer 1 à 3 périodes hebdomadaires par enfant en individuel ou en petits groupes, pour remettre à flots des élèves dont l'autonomie est fortement diminuée.

6.3. ECOLE SECONDAIRE (ES)

Les objectifs du degré secondaire pour la présente année scolaire sont les suivants:

- Préparer les élèves à la médiation
- Donner aux élèves un espace d'écoute

MEDIATION

Par le biais d'une formation se situant entre 4 à 6 périodes annuelles, les élèves du degré 6 seront sensibilisés à la médiation.

Cette démarche sera poursuivie ces prochaines années, afin que l'ensemble des élèves de l'école secondaire puissent bénéficier de cet enseignement.

Nous espérons par-là, faire émerger des solutions de conciliation entre les parties en litige et trouver les compétences nécessaires pour apprendre à surseoir à la violence par le dialogue.

Une telle formation serait confiée à des spécialistes durant la présente année scolaire et aura bien évidemment un coût.

ESPACE D'ECOUTE

Aujourd'hui, dans chaque centre secondaire, un conseil des élèves regroupe un délégué de chaque classe. Ce conseil se tient 4 à 8 fois par année et donne l'occasion aux classes, donc aux élèves, de partager leurs préoccupations sur la vie du centre.

Nous souhaitons mettre en place une structure qui permette aux élèves de partager leurs préoccupations sur la vie de la classe, sur les faits qui ponctuent leur journée d'écolier. Nous proposons donc d'instituer des conseils de classe qui seraient présidés par le maître de classe et qui se tiendraient toutes les 2 à 4 semaines. Ils se tiendraient à des moments particuliers pour ne pas perturber par trop l'enseignement : options, études et appui selon les degrés et les sections. Les modalités de fonctionnement sont laissées à l'appréciation de l'enseignant et de la classe. La présence d'autres enseignants est envisageable selon les circonstances.

6.4. LE CAR FACE A LA VIOLENCE

L'animation socioculturelle, en s'adressant aux jeunes, propose une rencontre qui est volontaire. La rencontre se réalise à l'intérieur d'un temps social, qui se veut libre d'obligations familiales, scolaires et professionnelles. Il s'agit d'une rencontre des idées, des désirs et des passions, qui peuvent se vivre collectivement dans les espaces de l'animation. C'est une rencontre des pérégrinations informelles qui peuvent trouver une ouverture qui les transformeraient en expérience de sociabilité, avec des espaces et des cadres éducatifs.

L'animateur ne peut plus faire l'économie du rappel à la règle, à la loi. Il ne peut plus instaurer un dialogue en prise directe avec le support de l'activité. Il doit construire, à chaque fois, les conditions normatives qui permettent la communication, qui permettent l'instauration d'un cadre éducatif.

La démarche devient éducative lorsque l'activité, le projet s'ouvrent sur la vie du quartier, de la société, sur la vie du jeune, lorsque le déroulement de celle-ci produit du vécu (émotions, connaissances, relations... etc.), lorsqu'elle dépasse l'événementiel, l'occupationnel.

L'animateur ne peut pas être le seul garant de la règle dans un contexte social caractérisé par la rupture de la "chaîne" de la responsabilité civique. L'autorité sans fondement social, sans médiatisation de la règle, produit de l'autoritarisme et donc de la violence.

L'objet de l'animation socioculturelle est le dialogue entre les espaces privés et publics. Cela s'appelle de la citoyenneté, cela nécessite de la proximité, de l'inscription territoriale, de l'ouverture, et de la durée. La nature de l'animation socioculturelle est éducative (construction du moi et construction du groupe), sa qualité se mesure dans la profondeur du vécu, qui représente le potentiel de l'individu et du groupe à s'inscrire dans l'histoire.

6.5. LA POLICE LOCALE

A la suite de la restructuration remontant au 1^{er} juin 2001, un certain nombre de modifications ont été apportées dans l'organisation et dans les différentes missions confiées à la Police locale. Suite à la séparation des tâches par la création du SIS, la Police locale est à même de répondre à ses missions et cette décision constitue en soi la principale mesure en réponse à la motion « Drogue et sécurité ».

L'introduction du concept de Police de proximité vise deux objectifs importants. Tout d'abord une amélioration de la sécurité urbaine par une présence accrue de la police et parallèlement le gage d'actions spontanées en faveur d'une limitation des actes de délinquance et de violence.

6.5.1. Police de proximité

La police de proximité se veut une police proche du citoyen. Elle est le professionnel de la sécurité privilégié de la population. Elle présente de multiples composants:

- considérée et ayant la confiance du public
- à l'écoute de la population et notamment de la jeunesse
- ouverte au dialogue
- connaissant les environnements sociaux, culturels et géographiques
- partenaire des institutions publiques et privées
- efficiente, avec des délais d'intervention rapides
- préventive et répressive

Fonctionnement

La police est répartie en plusieurs brigades d'intervention :

- services généraux
- intervention
- circulation

Le territoire communal est subdivisé en 5 secteurs selon un plan établi et chaque brigade est responsable d'un secteur.

- Une présence policière plus fréquente aux endroits sensibles de notre ville.
- Des patrouilles, sous forme pédestre ou cycliste, assistées de patrouilles motorisées opérationnelles en permanence sur le territoire communal, en privilégiant la zone urbaine.
- Pour toute sollicitation nécessitant une intervention de police, l'information est transmise aux patrouilles qui sont dépêchées sur le lieu de l'événement. Lorsqu'une patrouille est déjà en intervention, c'est la suivante et la plus proche du lieu qui se charge de la mission, au besoin une brigade est détournée de son affectation de base.

6.5.2. Police

Par sa présence et ses interventions dans la cité, la police rassure la population. Elle informe et renseigne les citoyens tout en étant le premier niveau d'assistance et d'aide. Elle assume des missions de prévention et de dissuasion. Elle fait respecter la loi, verbalise et interpelle les contrevenants.

Le nouveau concept de Police de proximité permet aussi de mieux collaborer avec les différentes instances chargées de la prévention. Quelle que soit la situation, la priorité de l'engagement est dictée en fonction de l'importance et la nature de l'événement. Dans cet ordre, elle intervient sans délai pour identifier les auteurs de l'acte ou des infractions commises et contribue à régler, par l'application de la loi pénale, les différends entre les personnes ainsi que les dégradations du cadre de vie afin de rétablir le climat de sécurité publique.

6.5.3. Brigade d'éducation routière et de prévention

En plus de ses activités habituelles, la brigade d'éducation routière et de prévention a été chargée des relations de proximité avec les différentes Directions des écoles, le Corps enseignant et les élèves. En effet, de par sa présence régulière dans les classes, elle entretient un lien privilégié avec toute notre jeunesse. Elle intervient en qualité de médiateur dans certaines interventions portées à sa connaissance.

Elle est en contact permanent avec les brigades en service. En cas de nécessité, elle informe ces dernières de tout fait particulier, voire répréhensible. L'intervention est ainsi prise en charge par la police d'intervention dont l'attitude consiste à dénoncer à l'autorité compétente les auteurs interpellés. Ceci au même titre qu'une personne majeure. Cette forme maintient le climat de confiance recherché entre jeunes et la brigade d'éducation routière et de prévention.

6.5.4. Remarques générales

Le déploiement de ces deux concepts est actuellement incomplet en raison d'un sous-effectif. Pour palier à cette situation, la Direction de police a proposé l'engagement et la formation des futur-e-s agents-e-s en dehors de l'effectif figurant au budget, cela provoque une

augmentation des charges de personnel de Fr. 195'000.— au budget 2002. Cette mesure permettra d'atteindre l'effectif budgétaire.

Parallèlement, les campagnes de recrutement ont été intensifiées et tout a été mis en œuvre pour reconstituer une brigade d'auxiliaires afin de concentrer l'activité des policiers aux tâches de proximité dans la ville.

La collaboration avec la police cantonale a été accrue à la suite des nouvelles compétences judiciaires attribuées aux polices des villes. Les domaines prédominants sont la lutte contre les stupéfiants et certaines infractions contre le patrimoine.

La symbiose et la coordination introduites ont grandement contribué à garantir l'efficacité dans les interventions et actions.

Avec un regard rétrospectif on relève un bilan des activités très satisfaisant depuis l'introduction de la nouvelle structure.

Globalement, l'augmentation des activités est de l'ordre de 15 %. Certains secteurs atteignent même des taux jusqu'à deux, voire trois fois plus élevés, principalement dans le domaine de la répression des infractions de comportement entre deux ou plusieurs personnes constatées sur rue et poursuivies pénalement.

Ces résultats sont issus du concept de police de proximité mis en place. Ils confirment aussi que la police a très bien comblé le créneau laissé libre par la restitution des tâches sanitaires et feu.

Il est aussi mis en relief que la qualité des prestations, l'efficacité et le professionnalisme développés ont apporté la relation recherchée avec la population.

Un bilan plus détaillé sur le fonctionnement de la police de proximité et les problématiques rencontrées seront développés dans le rapport relatif au nouveau règlement de police qui sera soumis au Conseil général ultérieurement.

6.6. SERVICE MEDICAL DES ECOLES

Par son activité pédagogique, il collabore étroitement à tous les projets des établissements scolaires en matière de prévention primaire.

Le Service médical des écoles est chargé par le Service de la Santé Publique du Canton de Neuchâtel de fournir les prestations suivantes :

- Dépistages annuels du poids, de la taille, de la vue et de l'ouïe, selon les degrés.
- Visites médicales des élèves des degrés 1, 5 et 9.
- Contrôle des carnets de vaccinations et vaccinations si besoin.
- Interventions dans les classes en matière de prévention primaire et d'éducation pour la santé.

Outre ce mandat, le Service médical des écoles axe principalement son travail dans le domaine de l'éducation pour la santé, la prévention primaire et la promotion de la santé. La variété et la multiplicité des interventions en classe durant toute la scolarité obligatoire (plus de 700 périodes annuelles) démontrent l'importance de la mise en place d'un concept de promotion de la santé dans nos écoles.

La collaboration de différents spécialistes dans le cadre du programme d'éducation pour la santé, dans les écoles primaire et secondaire (hygiène alimentaire, buffets petits déjeuners, journées santé, violence, témoignages des personnes atteintes du VIH...) a permis d'élargir le réseau santé au sens large du terme autour de l'école et a accentué notre engagement vis-à-vis de Radix¹ pour que l'école devienne un lieu de vie favorable à la santé.

Les contacts réguliers avec les élèves dans les classes nous ont permis d'instaurer une confiance au fil des années. Nos locaux sont devenus un lieu d'écoute et de confidentialité. Nous apportons aux élèves l'aide et les conseils à leurs questions, portant aussi bien sur la sphère intime que sur la sphère familiale. Ils viennent nous voir principalement pour des problèmes liés à la contraception, à la consommation du tabac et du cannabis, aux troubles du sommeil et à la violence sous ses différentes formes.

Le problème de la violence est évoqué. A ce sujet, les infirmières scolaires et le médecin scolaire collaborent très régulièrement avec les Directions d'écoles enfantine, primaire et secondaire, ainsi qu'avec leurs services socio-éducatifs respectifs pour étudier tous les cas et trouver ensemble des solutions communes.

Face à la prévention de la violence, le Service médical contribue à la mise en place de projets dans le cadre des travaux du Bureau-Santé en apportant son soutien et son savoir-faire. Les membres du BS sont à la disposition du Service médical des écoles pour tout ce qui concerne la santé et la prévention. Le réseau constitué répond le plus efficacement possible aux différents problèmes rencontrés dans notre travail tels que : maltraitance, inceste, agressivité physique et/ou verbale.

6.7. BUREAU-SANTE

¹ Fondation Suisse pour la promotion de la santé. Elle soutient, conseille dans la planification des projets et fait profiter d'idées, d'expériences et de réseaux d'autres régions.

Le Bureau-Santé comprend des délégués de tous les établissements de formation et des institutions s'occupant de jeunes de notre ville (Ecoles enfantine, primaire et secondaire, Lycée Blaise-Cendrars, CIFOM, CAR et Sombaille-Jeunesse), du médecin des écoles, du directeur de la clinique dentaire, du Service socio-éducatif des écoles enfantine, primaire et secondaire, d'un représentant des maîtres d'éducation physique, d'un délégué du parlement des jeunes, d'un représentant de la Commission scolaire et du directeur de l'Instruction publique.

Par sa composition et son mandat, le Bureau-Santé joue un rôle essentiel dans la promotion pour la santé. Il offre la possibilité de partager les problèmes et les difficultés rencontrés par chaque école ou institution, de lancer des actions de prévention, de les coordonner et, avec l'aide de la Fondation Prévention Santé (FOPS), en partie de les financer.

7. Lancement de l'opération

Si nous voulons engager un processus participatif visant à prévenir toute forme de violence, nous devons réaliser nombre de propositions contenues dans le rapport. En particulier une action mobilisatrice qui lancerait ce processus et concernerait l'ensemble de la jeunesse de notre ville devrait être lancée.

Une telle démarche serait un signal clair à la jeunesse que notre Ville entend être à son écoute afin de répondre au mieux à ses attentes.

Cette opération se veut d'envergure et de durée indéterminée, aussi est-il indispensable de la lancer par une action positive et mobilisatrice de la jeunesse.

Le groupe de travail propose donc de créer une fête **avec** la jeunesse **par** la jeunesse.

Fête avec la jeunesse
=
Faites avec la jeunesse

Avec les objectifs suivants :

- mettre en relation les différents groupes de jeunes
- permettre l'expression des différents genres culturels, artistiques, artisanaux, sportifs
- donner l'occasion d'être reconnu

Cette fête devrait permettre de réunir la jeunesse autour d'animations qu'elle aura à choisir et à organiser.

Il s'agira donc de mobiliser l'ensemble des jeunes de notre ville au travers des différents relais (sociétés, associations, fondations, animateurs, éducateurs, ...).

L'aide attendue de la part de la Ville est la mise à disposition d'animateurs susceptibles d'assister les jeunes dans la concrétisation de leur projets.

La Commission de la Fête de la Jeunesse soutient ce projet et est prête à mettre ses compétences organisationnelles et ses ressources humaines à disposition.

Toutefois une telle action a un coût et fera l'objet d'un budget restant dans les compétences du Conseil communal.

CONCLUSION

Ce rapport en réponse aux motions libérale/PPN et radicale et de M. Patrick Erard qui conclut à l'engagement d'un-e délégué-e à la jeunesse ébauche également de nombreuses pistes et propositions qui seront mises sur pied progressivement grâce à la collaboration de cette personne et au rôle de coordination qu'elle assumera.

Il est évident que tout ne pourra pas se faire en une année, raison pour laquelle nous vous rappelons que d'ici environ 3 ans, notre Conseil vous présentera un rapport faisant le bilan des actions menées durant ce laps de temps et qui proposera éventuellement d'autres actions. Cependant comme vous l'avez constaté à la lecture du rapport, un grand nombre de propositions devront être mises sur pied et la réalisation de celles-ci dépendra également des possibilités financières de notre commune.

Le Conseil communal vous propose donc de classer la motion libérale/PPN et radicale du 17 mars 1992 «Drogue et sécurité » ainsi que celle de M. Patrick Erard du 25 novembre 1998 concernant la lente déstructuration du tissu social et les nouvelles missions d'encadrement de la jeunesse.

Notre Conseil souhaite également que certaines actions menées au niveau de la jeunesse puissent se réaliser en collaboration avec la commune du Locle.

Le Conseil communal a estimé que dans la phase d'étude qui a abouti à ce rapport, il était très difficile de pouvoir collaborer avec la ville du Locle, tant la coordination entre tous les intervenants situés en ville de La Chaux-de-Fonds était déjà relativement compliquée. Nous avons donc opté pour des actions ne traitant pour l'instant que des problèmes se posant dans notre ville.

Il est cependant prévu que le ou la délégué-e à la jeunesse prenne contact avec la commune du Locle dès son entrée en fonction, afin de voir toutes les possibilités de collaboration qui existent dans ce domaine.

Il est également envisagé que le groupe de pilotage et la délégation du Conseil communal chargée des problèmes de la jeunesse rencontrent les Autorités de la ville voisine, toujours dans un but de coordination, étant entendu que notre Conseil estime que nombre d'actions communes pourraient être menées entre les deux villes.

En vous remerciant, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de votre intérêt pour cette problématique, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport et classer les deux motions susmentionnées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La secrétaire :
Chs Augsburgger	C. Stähli-Wolf